



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 10452

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 2 janvier 2007, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la prise en charge des malades à domicile, et plus particulièrement sur le traitement de l'insuffisance rénale chronique à domicile. Il lui semblerait souhaitable de s'assurer que les patients reçoivent une information précoce et complète sur les différentes techniques de prise en charge afin qu'ils aient le choix de leur technique de traitement, en fonction de leurs besoins thérapeutiques et de leur mode de vie. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10452

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 7003

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)